

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.15/18

Dépoussiérage législatif

M. Thierry Raval, PS

Comme le précise l'auteur de la question, le Conseil communal est conscient qu'un dépoussiérage de la réglementation serait le bienvenu. Toutefois, jusqu'à présent, ce travail a dû être repoussé, faute de disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de cet important travail.

Le recueil systématique de la Municipalité (RSD), mis sur pied en 1999-2000, contient en effet de nombreux textes légaux. Le Conseil communal reconnaît qu'un certain nombre de problèmes a été constaté, notamment le fait que certains textes devraient être retirés du RSD, regroupés avec d'autres ou actualisés.

Ainsi, l'Exécutif delémontain peut répondre comme suit aux questions posées :

- vraisemblablement, le RSD contient des règles qui ne sont plus applicables aux administrés delémontains ;
- un dépoussiérage sera effectué lorsque les disponibilités en terme de ressources humaines pourront être mises à disposition pour cette tâche spécifique, de grande envergure et de longue durée ;
- une amélioration de la présentation de la réglementation communale figurant sur le site sera étudiée dans l'idée toutefois de conserver la structure actuelle qui ne semble pas poser de difficulté particulière.
En revanche l'amélioration à son accès, via le site internet, devrait pouvoir être facilement réalisée.

Le Conseil communal espère avoir ainsi répondu aux interrogations posées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 janvier 2019